

« Volet PLH » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 2021-2027

Communauté de Communes du Pays sabolien

Manon Dardé

Service Aménagement et Transition Écologique
Hôtel de Ville – BP 129 – 72 305 SABLE-SUR-SARTHE cedex
02 43 62 50 44
manon.darde@sablesursarthe.fr

CONTEXTE

La Communauté de communes du Pays sabolien a lancé l'élaboration de son PLH en février 2017, à travers l'élaboration d'un PLUi-H, pour la période 2021-2027. Il s'agit du deuxième PLH sur ce territoire et cet engagement est volontaire.

Le conseil communautaire a arrêté son projet par délibération du 19 décembre 2019. Le PLUi-H a ensuite été approuvé le PLH par délibération du 9 avril 2021.

La Communauté de communes a la particularité de s'étendre à la fois sur les départements de la Sarthe et de la Mayenne (la commune de Bouessay). Elle regroupe 17 communes et sa population dépasse les 30 240 habitants (INSEE 2017). La CC du Pays sabolien, située à équidistance des agglomérations du Mans, d'Angers et de Laval, est au cœur d'un nœud routier et ferroviaire important pour le Sud de la Sarthe.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le PLUi-H 2021-2027 retient 5 orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Conforter l'attractivité résidentielle en renforçant les équilibres du territoire ;
- Promouvoir un habitat durable et économe en foncier sur le territoire ;
- Mobiliser et valoriser le parc de logements existants
- Mieux répondre aux besoins des populations spécifiques ;
- Piloter et animer la politique locale de l'habitat.

AXES MAJEURS DE PLAN D'ACTIONS

Les orientations du programme local de l'habitat se déclinent en 21 actions, à retrouver dans le Programme d'Orientations et d'Actions :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
Orientation 1 : Conforter l'attractivité résidentielle en renforçant les équilibres du territoire	<ul style="list-style-type: none">- Action 1.1 : Relancer la production de logements- Action 1.2 : Maintenir une offre de logements abordables sur le territoire- Action 1.3 : Développer une offre de logements diversifiée sur le territoire- Action 1.4 : Expérimenter la location accession à la propriété (PSLA)

<p>Orientation 2 : Promouvoir un habitat durable et économe en foncier sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 2.1 : Produire un habitat durable en réduisant la consommation foncière résidentielle - Action 2.2 : Mettre en place un référentiel foncier en lien avec le PLUi-H - Action 2.3 : Mettre en place un observatoire du foncier - Action 2.4 : Anticiper un conventionnement avec le futur EPFL - Action 2.5 : Mettre en place un fonds d'intervention foncière
<p>Orientation 3 : Mobiliser et valoriser le parc de logements existants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 3.1 : Mettre en place des opérations d'amélioration de l'habitat - Action 3.2 : Lutter contre l'habitat indigne et dégradé - Action 3.3 : Développer l'accession à la propriété dans le parc de logements existant - Action 3.4 : Lutter contre la vacance de logements
<p>Orientation 4 : Mieux répondre aux besoins des populations spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 4.1 : Développer l'offre de logements sociaux et très sociaux - Action 4.2 : Mettre en place une convention d'objectifs avec les bailleurs sociaux - Action 4.3 : Animer la conférence intercommunale d'attribution - Action 4.4 : Répondre aux préconisations de SDAHGV - Action 4.5 : Favoriser l'accès au logement des jeunes
<p>Orientation 5 : Piloter et animer la politique locale de l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 5.1 : Animer la commission PLUi-H - Action 5.2 : Suivi-Animation du Programme Local de l'Habitat - Action 5.3 : Mettre en place et suivre les dispositifs d'observation de l'habitat et du foncier

